



Communication et Relations Publiques

Communiqué de presse n°21 /15

En réponse à un article paru dans un quotidien de la place mardi 21 juin 2015, dans lequel le syndicat des contrôleurs aériens avance des allégations non fondées sur des aspects liés à la gestion de la navigation aérienne, l'ONDA apporte les éclaircissements nécessaires suivants :

La sécurité de la navigation aérienne est l'une des missions stratégiques de l'ONDA, assurée en parfaite conformité avec les réglementations nationale et internationale telle que édictée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Le sérieux et l'expertise des compétences de l'ONDA sont reconnus de par le monde, à travers sa participation active à des instances internationales sous l'égide de l'OACI telles que le groupe de travail de l'orientation des routes (RNDG), ainsi que d'autres groupes techniques (SESAR, PBN, AEFMP...)

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'extension du Ciel Unique Européen (SES) à l'espace aérien marocain, objectif de la deuxième phase de l'accord de l'open sky signé fin 2006, l'ONDA a conclu avec l'Agence européenne de la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL), un accord de coopération, premier du genre au niveau de l'Europe.

Cet accord est venu couronner les efforts entrepris par notre pays dès 1996, dans le cadre du groupe de travail régional de l'OACI et ce à travers les différents programmes d'investissement, de mise à niveau en matière d'interconnexions et d'harmonisation des équipements dans la région.

C'est dans ce contexte que l'ONDA a engagé un programme stratégique de développement de la navigation aérienne, mené avec une grande maîtrise par les équipes d'experts internationalement reconnus de l'office.

Ainsi, dès 2007, un plan d'extension de la capacité de l'espace aérien marocain a été mis en œuvre par la création de nouveaux secteurs géographiques aériens et l'introduction depuis 2012, d'une route aérienne directe par an, totalisant aujourd'hui trois routes, en respect total des différentes exigences de sécurité en la matière, y compris la démarche participative à travers des séances de sensibilisation et de simulation pour les contrôleurs aériens, conformément à l'annexe 19 de l'OACI.

En comparaison, le nombre de routes directes de certains pays européens dépasse la centaine, sachant que ces routes contribuent fortement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la baisse des coûts de navigation et du temps de vol pour les compagnies aériennes.

Sur un autre registre, l'ONDA tient à préciser que les qualifications des contrôleurs aériens suivent un processus organisé, coordonné et supervisé par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) en parfaite application de l'Arrêté du Ministre de l'Équipement et du Transport n° 93-02 du 22 janvier 2002.

A cet effet, chaque année la DGAC organise des examens de qualification au profit des contrôleurs aériens de l'ONDA remplissant les conditions exigées par ledit arrêté. A titre indicatif, le taux de réussite des examens pratiques de la dernière session a été de 92,5%.

En ce qui concerne le radar d'approche à l'aéroport de Marrakech et contrairement à ce qui est avancé, il est aujourd'hui en phase de surveillance, en application des directives de l'OACI, pour une durée de 07 mois extensible, avant d'être totalement opérationnel (cf CP n°16/15 www.onda.ma/Je-découvre-ONDA/Espace-presse/Communiqués-de-presse-de-l'ONDA).

Concernant la relation avec les partenaires sociaux, l'ONDA tient à préciser que depuis février 2014 et dans le cadre de la restauration de la confiance avec les partenaires sociaux, les canaux d'un dialogue social sain, responsable et sérieux, ont été mis en place à travers l'organisation d'une multitude de réunions dont un nombre non négligeable avec le syndicat des contrôleurs aériens.

Enfin, il est important de signaler que les élections des représentants du personnel, qui ont eu lieu dernièrement, se sont passées dans un climat transparent et démocratique, sans incident ni réclamation, comme l'ont attesté les délégués élus lors de leur entrevue avec le Directeur Général, vendredi 19 juin 2015, et qui leur a réaffirmé à cette occasion la volonté de l'office de maintenir ce climat à travers les voies d'un dialogue sérieux et responsable.

Nouasseur, le 23 juin 2015